

JOURNÉE
SYNDICALE
02. AVRIL 2014

Rapport d'activités 2009 - 2014



SYNDICAT

SANTÉ, SERVICES

SOCIAUX ET

EDUCATIFS

1. La direction syndicale élue en 2009 (-2014)

Président: Marco Goelhausen (CHEM)
Vice-présidents: Thomas Klein (Clinique Sainte Marie)
Ermanno Pierini (Fondation Kraizbiert)
Comité exécutif: Paul Becker (Centre hospitalier du Nord)
Fabiana Blasi (CHEM)
Annette Greiveldinger Juchems (Caritas Accueil /Solidarité)
Leonie Klein Hoffmann (CHEM)
Michèle Savoini (Freed um Liewen ASBL)
Rainer Weinandi (CHL)

Membres co-optés du Comité exécutif :

Mike Christophe (CHL), Chantal Gantrel (CHEM), Wilfried Kottmann (Hôpital Kirchberg), Monique Pegels (Rehazenter), Miguel Rodrigues (CHNP)



Autres membres effectifs de la direction syndicale:

Branche d'activité: Etablissements hospitaliers

Alain Fickinger (CHL)	Bernd Laschet (CHL)
Chantal Gantrel (CHEM)	Claude Moos (CHEM)
Sylvie Jansa (Zithaklinik)	Mady Reinesch Faber (CHL)
Gaby Kinn Bierlair (CHEM)	Stefan Steinbach (CHL)
Armand Klamm (Zithaklinik)	Chantal Thomé Moes (Hôpital Kirchberg)

Branche d'activité: Etablissements sanitaires des aides et de soins aux personnes âgées

Rainer Bohr (Fondation Elysis)	André Jacques (Fondation Elysis)
Marita Engler (Fondation Elysis)	Lena Pinheiro (Association Alzheimer)
Christiane Felten-Braas (HPPA Redange)	Bernard Vogel (HPPA Mamer)
Nathalie Forli (Fondation Elysis)	Judith Lucas (Stéftung Hëllef Doheem)

Branche d'activité: Services sociaux et éducatifs

Fabia Monte Demaret (Kannerschlass)	Blanche Laplume (APEMH Logement)
Michel d'Herbais de Thun (ARCUS)	

Branche d'activité: Autres établissements du secteur de la santé

Yves Bruch (Pharmacies)	Chantal Welter Haas (CNS)
--------------------------------	----------------------------------

Membres suppléants:

Christine Baehr (CHL), **Guy Berna** (CHDN), **Joël Biwer** (CHEM), **Mike Christophe** (CHL), **Marco Denis** (CHEM), **Guy Engel** (CHEM), **Patrick Juncker** (Rehazenter), **Christine Klauner** (CHEM), **Tessy Klein** (Zithaklinik), **Romain Maréchal** (CHNP), **Elisabeth Mergeai** (CHDN), **Marianne Olinger** (Hospice Civil Hamm), **Monique Pegels** (Rehazenter), **Angelo Picco** (CNDN), **Mathias Reisen** (MS „Op Lamp“), **Josiane Robert** (CHEM), **Elke Schmit Ludwig** (Fondation Elysis), **Claude Thill** (CHDN), **Antoine, dit Tony Tiberi** (Hospice Civil Pfaffenthal), **Daniel Toulmond** (CHEM), **Nicole Viard-Weber** (Servior), **Chantal Wagner** (Hospice Civil Pfaffenthal)

Membres cooptés:

Nathalie Becker (Stéftung Hellef Doheem), **Mike Hieff** (Stéftung Hellef Doheem), **Eliane Zwanck- Konsbruck**, (Stéftung Hellef Doheem), **Marc Hemmen** (CHDN), **Christian Kohl** (CNDS), **Oliver Koch** (CHNP), **Miguel Rodrigues** (CHNP), **Marco Fassbinder** (CHNP), **Tina Koch** (CHNP), **Gaston Seiwerath**, **Théo Van Wissen**, **Marie-France Eiffes**, **Annie Mergen-Thill**, **Franz-Josef Thiel**

Secrétaires: **Pit Schreiner**, membre du bureau exécutif de l'OGBL (> juin 2011)
Nora Back, secrétaire centrale de l'OGBL
Carole Steinbach, secrétaire centrale adjointe de l'OGBL (depuis juillet 2011)
Irène Schortgen, secrétaire syndicale de l'OGBL (depuis août 2009)

Assistante: **Jennifer Bintener**, OGBL (jusqu'à octobre 2011)
Géraldine Etienne, OGBL (depuis novembre 2011)

Commission de Surveillance: **Roger Berend**, OGBL
Régine Gohmann, OGBL



2. Nos représentants au niveau national

Comité national de l'OGBL:

**Nora Back
Paul Becker
Marco Goelhausen
Thomas Klein**

**Ermanno Pierini
Mady Reinesch-Faber
Carole Steinbach**

Comité exécutif de l'OGBL:

Marco Goelhausen

Membres de la Chambre des Salariés :

**Nathalie Becker
Paul Becker
Alain Fickinger**

**Sylvie Jansa
Leonie Klein-Hoffmann**

Suppléants :

Marco Goelhausen, Chantal Thomé-Moes, Thomas Klein, Steve Dadario, Fabia Monte-Demaret

3. Elections Sociales du 13 novembre 2013

Les élections sociales ont apporté la preuve que les salariés du secteur santé, services sociaux et éducatifs soutiendront également à l'avenir massivement l'OGBL dans sa lutte pour une politique du personnel progressiste. Tout aussi bien en ce qui concerne les élections des délégations du personnel que les élections pour la Chambre des salariés, l'OGBL a pu gagner des sièges supplémentaires et consolider davantage sa position de syndicat contractant dans le secteur luxembourgeois de la santé et des services sociaux et éducatifs.

Dans le secteur hospitalier, l'OGBL est dans plusieurs institutions le seul syndicat représenté, du fait qu'il a obtenu tous les mandats dans la délégation du personnel, comme par exemple au Centre Hospitalier du Nord, à la ZithaKlinik, à la clinique Dr Bohler et à l'Hôpital intercommunal de Steinfort. Dans d'autres maisons, l'OGBL a la majorité absolue dans les délégations du personnel comme par exemple dans les hôpitaux issus de fusions CHL et CHEM, Hôpital Kirchberg, Clinique Ste Marie, CHNP-Ettelbruck et Rehazenter.

D'importants gains ont également pu être réalisés dans le secteur des aides et des soins ainsi que dans le domaine des services sociaux et éducatifs. C'est surtout dans les grandes institutions que l'OGBL remporte tous les mandats: Croix-Rouge, HELP-Doheem versuergt, SERVIOR, Maisons de Soins Zitha, Claire asbl, Caritas ainsi que dans presque tout le domaine du handicap (APEMH, Kraizbiert, Ligue HMC), mais aussi dans d'autres institutions comme Association Alzheimer (ALA), Fondation Elysis, Fondation Pescatore, Muselheem, Hospice civil Remich, Comité national de défense social, Fondation Kannerschlass, Femmes en Détresse, Laboratoire Ketterthill, etc.

Dans d'autres institutions, l'OGBL détient la majorité absolue dans les délégations du personnel, comme chez ARCUS, Autisme Luxembourg, les Homes Pour Personnes Âgées, Hospice civil Pfaffenthal, Maison de Soins An de Wisen Bettembourg, Les Parcs du Troisième Âge, Solidarité Jeunes, Domaine thermal Mondorf, etc.

Mais aussi au niveau national, l'OGBL a pu confirmer sa majorité absolue à la Chambre des salariés dans le groupe 7 (Santé et Social) en remportant 5 des 6 sièges.

Ensemble avec bien plus de 80% de tous les délégués dans le secteur de la santé et des services sociaux, le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL défendra les acquis des années passées et revendiquera des améliorations des conditions de travail et de salaire.

1. Délégations du personnel

688 candidats OGBL se sont présentés.

	2013	2008
Candidats OGBL – Syndicat Santé	688	746 (dédoubllement du nombre de mandats à cause de l'introduction du statut unique)

Résultat global des délégués effectifs :

	2013			2008	
OGBL	417	83,23%	(+1,87 %)	371	81,36%
LCGB	54	10,78%	(- 3,47%)	65	14,25%
NGL/SNEP	/	/	(- 0,22%)	1	0,22%
Non-syndiqués	30	5,99%	(+ 1,82%)	19	4,17%
Total	501			456	

2. Chambre des Salariés

Groupe 7 Santé et Action sociale

	2013			2008	
		%	Voix obtenues	%	Voix obtenues
OGBL	5 sièges	74,31 %	117 622	71,61 %	86 168
LCGB	1 siège	23,19 %	36 714	28,39 %	34 165
NGL-SNEP	/	2,5 %	3 961	/	/

4. L'évolution des membres du Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL (2008-2014)

2008:	6154	membres affiliés
2009:	6498	membres affiliés
2010 :	6746	membres affiliés
2011 :	6910	membres affiliés
2012 :	7027	membres affiliés
2013 :	7425	membres affiliés
2014 (mars) :	7528	membres affiliés

Depuis les dernières élections sociales en 2008 (6154 membres) nous pouvons constater une augmentation de 1374 (jusqu'en mars 2014) de nos effectifs, c'est à dire 22,33 %.



5. Les conventions collectives de travail

1. Convention collective de travail des salariés occupés dans les établissements hospitaliers luxembourgeois CCT/FHL (2009-2014)

Pour rappel, le 14 octobre 2008, un accord intermédiaire relatif à la convention collective de travail du secteur hospitalier en vigueur a été signé avec l'Entente des hôpitaux luxembourgeois. En tant que porte-parole des négociations, le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL a réussi à négocier un accord qui défend les acquis sociaux des salariés, assure une politique de personnel progressiste, et garantit l'évolution de la convention collective. L'accord évite toute détérioration des conditions de travail et de rémunération.

Suivant le principe de l'évolution équilibrée de la CCT par rapport aux évolutions constatées au niveau de la Fonction Publique Luxembourgeoise, l'accord contient :

- l'augmentation de la valeur du pont indiciaire de 1,5% à partir du 1er janvier 2009.
- le paiement rétroactif pour 2007 et 2008 de deux primes uniques d'un montant de 0,9% des salaires annuels de 2007 et 2008.

Il a ensuite été convenu avec l'entente patronale EHL de créer un groupe de travail paritaire concernant la revalorisation des carrières et le classement de nouvelles fonctions. Dans le cadre de ce groupe de travail, l'EHL a chargé une société de consultance externe, à savoir Deloitte, à établir un modèle de rémunération par fonctions pour le secteur hospitalier. Au cours des discussions, il s'est avéré que ce modèle était complètement incompatible avec les réalités du terrain et que notre syndicat ne pouvait en aucun cas accepter une politique tarifaire allant dans ce sens. En juin 2011, le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL a fait part à l'EHL de ses critiques concernant ce modèle par écrit et a mis une fin à ces discussions autour d'une rémunération basée sur les fonctions au lieu des diplômes.

Fin septembre 2011, les syndicats ont ensuite dénoncé partiellement la CCT EHL. Parallèlement, l'EHL a également dénoncé de son côté la CCT, mais dans sa globalité.

Une première réunion de négociation a eu lieu endéans un mois suivant la dénonciation en date du 20 octobre 2011.

Pourtant, en fin 2011, l'état d'avancement des discussions autour de l'accord salarial et de la réforme statutaire et salariale de la Fonction publique était très incertain. Les textes de réforme ainsi que l'accord salarial 2011-2013 FP se présentaient à ce stade sous forme d'avant-projets de loi, d'une envergure volumineuse, qui n'avaient pas encore été discuté au Conseil de Gouvernement.

Vu que l'article 28 de la CCT EHL stipule que « Pour les futurs renouvellements de la convention collective de travail des salariés occupés dans les établissements du champ d'application de la présente convention collective de travail, il sera calculé une enveloppe globale définissant et fixant leur volume d'évolution. Cette enveloppe globale sera fixée moyennant une méthode de calcul qui transpose et chiffre les incidences des adaptations catégorielles et générales des rémunérations, des traitements et des conditions de travail dans la Fonction publique luxembourgeoise (EVOLFP) sur les salariés (ouvriers et

employés) tombant dans le champ d'application des conventions collectives de travail des établissements hospitaliers luxembourgeois », il a été décidé de suspendre actuellement les négociations, en attendant d'une avancée au niveau de la réforme Fonction publique.

Le 26 juillet 2012 les projets de loi relatifs à la réforme en matière salariale et statutaire de la fonction publique a été déposée.

Les négociations de la CCT EHL ont alors repris le 15 novembre 2012. Lors de cette réunion, la Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois FHL (ancienne EHL) insiste de trouver rapidement un accord jusqu'à la fin de l'année puisque la convention collective ne serait d'un point de vue strictement juridique plus d'application à partir de janvier 2013 !

L'élément clé de ces négociations a été l'article 36 sur la protection de l'emploi, article que la FHL a voulu flexibiliser de manière à ne plus pouvoir garantir une protection contre le licenciement aux salariés touchés par des mesures de restructuration/externalisation/fermeture de leur service.

Il faut savoir que l'article 36 et sa protection de l'emploi ont une grande importance dans le contexte actuel d'externalisation de certaines activités à des sociétés commerciales privées, comme les services de restauration et de nettoyage, l'informatique, les activités de laboratoire, la stérilisation, la logistique ou la réception.

Le syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL s'oppose sans ambiguïtés aux tendances d'outsourcing et souligne que de bonnes conditions de travail et de salaire pour les salariés sont la condition préalable pour remplir nos hauts critères de qualité dans ces secteurs.

C'est pourquoi nous avons au cours des réunions de négociations qui suivaient rejeté toute tentative de revoir à la baisse cet article 36. Entre le 15 novembre et le 15 décembre 2012 des réunions de négociations avec la FHL ont eu lieu toutes les semaines à un rythme très soutenu de manière à pouvoir aboutir à un accord avant la fin de l'année.

Le 21 décembre 2012, l'OGBL a en tant que syndicat majoritaire dans le secteur signé le renouvellement de la CCT pour les salariés du secteur hospitalier luxembourgeois, avec une adaptation et une amélioration de cette protection de l'emploi.

Nous avons notamment pu conclure les améliorations suivantes:

- La convention collective FHL a été signée jusqu'au 31 décembre 2013.
- Augmentation du pécule de vacances de 19 points indiciaires à partir de l'année 2013 (335€, base indice et valeur du point d'octobre 2012).
- Adaptation du premier échelon de la carrière OU 1.0 au salaire social minimum
- Les démarches en vue de la demande de l'obligation générale de la convention collective FHL sont enfin entamées. Feront partie du champ d'application de l'obligation générale de la CCT FHL les établissements hospitaliers, les établissements membres de la FHL et les établissements de mutualisation prestant des services à l'attention d'un hôpital (p.ex. GIE Informatique).
- Pour protéger les emplois et garantir la condition sociale des salariés face aux tendances actuelles d'externaliser de nombreux services d'un hôpital, une garantie d'emploi sectorielle va être discutée entre partenaires sociaux. Une plate-forme a

spécialement été conçue pour se pencher sur la définition et la mise en place d'une telle garantie d'emploi dans le secteur hospitalier.

- Le plafond de +/-10 heures de la période de référence mensuelle des salariés à temps partiel est réajusté et sera adapté à la durée de leur tournée de travail réelle (pour les temps partiels faisant des tournées de 6,8 ou 10 heures).
- Les parties s'engagent à finaliser enfin un nouveau texte coordonné avec traduction en allemand de la CCT FHL.
- Réforme de la Fonction publique : Les parties s'engagent, conformément à l'article 28 de la CCT, à faire l'analyse de l'impact de la réforme dans la fonction publique et à la transposer dans la CCT FHL dans les meilleurs délais.

Pour continuer à sécuriser les emplois et les conditions de travail des salariés contre les tendances actuelles d'externalisation de nombreuses prestations des hôpitaux, une garantie d'emploi sectorielle pour tous les hôpitaux doit maintenant être introduite.



Ensuite, le 20 septembre 2013, la FHL a dénoncé la CCT de manière à entamer des nouvelles négociations pour un renouvellement de celle-ci.

Une première réunion a eu lieu selon les délais légaux le 14 novembre 2013, lors de laquelle a seulement été fixé un agenda pour les prochaines réunions de négociations. Vu que de notre côté, les résultats des élections sociales étaient à peine connus et que nous avons dû attendre la nouvelle constitution de la commission tarifaire et de la délégation de négociation, et que du côté des employeurs, la FHL nous a également demandé un délai de réflexion et de concertation avant d'entamer les négociations proprement dite, les prochaines dates ont été retenues pour le 6 et le 20 mars 2014.

Lors de ces réunions, les deux parties ont échangé leurs revendications pour l'avenir de la CCT. Nous devons dès à présent constater que les positions sont opposées les unes des autres et que nous devons nous attendre à un échec des négociations, voir à un conflit social dans le secteur hospitalier.

Une campagne d'information et de mobilisation va être organisée dans les mois suivants.

Une prochaine réunion de négociation avec la FHL est fixée au 24 avril 2014.

2. Convention collective de travail d'obligation générale SAS 6 - 8

En conséquence à l'attitude des ententes patronales lors des dernières négociations de la CCT SAS 5 nous avons dû constater que les négociations ont échouées et nous avons ainsi dû saisir l'Office National de Conciliation le 10 février 2009.

Pour rappel : Les ententes des employeurs veulent changer le système de rémunération en introduisant une rémunération selon fonctions. Le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL défend néanmoins une politique de personnel progressiste et une revalorisation des carrières de la CCT SAS.

Le 29 juin 2009, un accord a été signé dans le cadre de la procédure de conciliation. Il prévoit la création de deux groupes de travail afin de concilier les revendications des deux côtés :

- Le groupe de travail I qui serait en charge des thèmes suivants :
 - 1) Carrières dans la CCT SAS
 - 2) Unicité avec la CCT FHL

- Le groupe de travail II qui serait en charge des thèmes suivants :
 - 1) Formations
 - 2) Fonctions

CCT SAS 6

Le 30 novembre 2010 a été signé un accord en vue d'un avenant ainsi qu'un accord en vue de la modification et du remplacement des conventions collectives de travail des employés privés et ouvriers du secteur d'aides et de soins et du secteur social (en abrégé CCT SAS) signées en date du 17 juillet 1998 et modifiées par la suite. Ces accords prévoient notamment :

- Le remplacement des conventions collectives de travail pour les employés du secteur d'aides et de soins et du secteur social et pour les ouvriers du secteur d'aides et de soins et du secteur social par la convention collective de travail pour les salariés du secteur d'aides et de soins et du secteur social.
- Le paiement d'une prime unique 1 pour les salariés en service auprès d'un employeur du secteur SAS à la date du 1^{er} mai 2010. Le montant de cette prime est déterminé par chaque employeur sur base de 0,9 % de la masse salariale brute annuelle de 2007 et 2008.
- Le paiement d'une prime unique 2 pour les salariés en service auprès d'un employeur du secteur SAS en cours de l'année 2009. Cette prime unique correspond à 1,5 % de leur salaire brut annuel 2009.
- Le paiement d'une prime unique 3 pour les salariés en service auprès d'un employeur du secteur SAS au cours de l'année 2010. Cette prime unique correspond à 1,5 % de leur salaire brut annuel 2010.
- L'augmentation des jours de congé de 28 à 29 jours à partir du 1^{er} janvier 2010.
- L'octroi d'un jour de congé supplémentaire non récurrent pour l'année 2010, ou le paiement d'une compensation de 0,45 % du salaire brut annuel de 2009.
- L'octroi d'un congé de circonstance supplémentaire de 2 jours pour l'accouchement de l'épouse ou en cas de naissance d'un enfant reconnu.

Dénonciation de la convention collective SAS par les syndicats le 14 décembre 2010.

CCT SAS 7

Un avenant à la convention collective de travail SAS a été signé le 29 juillet 2011. L'accord prévoit que tous les salariés travaillant dans le secteur recevront :

- Un montant global d'une prime unique de 1,5 % du salaire annuel brut de l'année 2011, payable au moment de la publication de l'avenant au mémorial.
- Mensuellement une prime de 1,5 % calculée sur leur salaire brut, couvrant la période de janvier 2012 à décembre 2012.

Dénonciation de la CCT SAS par les syndicats le 29 septembre 2011.

CCT SAS 8

Lors de la première réunion de négociation après la dénonciation du 29 septembre 2011, il est décidé de :

- Continuer le travail sur le modèle « rémunérations selon fonctions » proposé par les ententes patronales
- Discuter sur un modèle de rémunération alternatif proposé par l'OGBL

Au cours de l'année 2012, les discussions autour du modèle de rémunération selon fonctions revendiqué par les ententes patronales se poursuivent dans le cadre du Groupe de travail II.

Notre délégation de négociation travaille parallèlement sur le modèle de rémunération alternatif, qui inclut toutes nos revendications, notamment la revalorisation des carrières de santé et des carrières socio-éducatives, et la valorisation des postes à responsabilité et de la formation continue.

Le modèle alternatif est par la suite présenté aux ententes patronales et discuté pendant plusieurs réunions de négociation au cours de 2013. En été 2013, les ententes patronales nous proposent de mettre de côté les deux modèles respectifs en vue de la réforme de la Fonction publique qui est toujours en suspens. Il est proposé de discuter de certains points revendiqués de part et d'autre, comme la formation continue, le système de permanences, les nuits dormantes, les contrats des remplaçants, etc.

Le 4 décembre 2013 est signé un avenant à la CCT SAS qui prévoit qu'à partir de janvier 2013, tous les salariés tombant sous le champ d'application de la CCT SAS ont droit au paiement d'une prime de 1,5 % sur leur salaire brut mensuel, et ceci jusqu'à la conclusion d'un nouvel accord. Les tranches de janvier 2013 jusqu'à l'entrée en vigueur de l'accord seront payées rétroactivement le moment de la publication au Mémorial du présent accord.

Actuellement les négociations tournent autour de clarification ou d'amélioration du texte sur certains points de la CCT SAS (ex : permanences, contrats remplaçants, nuits dormantes, colonies de vacances, etc.) Une prochaine réunion est planifiée afin de se concerter sur l'avenir des négociations de la CCT SAS en vue de l'accord salarial et la réforme de la Fonction publique. Une première mobilisation de notre personnel autour de nos revendications a déjà eu lieu (voir page 25).

3. Les autres conventions collectives du Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs

a) La Convention collective du Centre thermal et de Santé de Mondorf

La CCT avait été dénoncée par l'OGBL et le LCGB le 26 septembre 2008. Par la suite, le dialogue social a été en suspens pendant un certain moment, dû à des changements au niveau de la direction du Centre thermal et de Santé. Les négociations ont formellement repris début 2012.

S'en suivaient des négociations longues et parfois conflictuelles, dû à la situation financière difficile du Centre thermal et de Santé et à la remise en question des avantages conventionnels de la part de la direction.

Finalement, nous avons pu signer la CCT du Centre thermal et de Santé le 25 septembre 2013. Nous avons réussi à défendre les acquis des salariés pour lesquels ces derniers ont longtemps lutté, à savoir:

- la durée hebdomadaire de travail de 38,5h;
- le système de carrières selon l'ancienneté avec annales et biennales;
- le pécule de fin d'année;
- la gratification et la gratification bis en cas de résultat positif;
- le droit au congé social a été renforcé.

De plus, les grilles de salaire ont été actualisées et de nouvelles carrières ont été créées pour les postes ne figurant pas encore dans les grilles de rémunération. La CCT prévoit par ailleurs un paragraphe qui stipule que la direction essaiera de mener les futures négociations avec la CNS de façon à éviter un agrandissement de l'écart entre les rémunérations du personnel de la Santé et le barème de la CCT FHL.

A également été introduit un article sur la protection des salariés en cas de harcèlement et de violence au travail. La nouvelle version de la CCT est une version coordonnée qui inclut tous les avenants signés dans les années antérieures et une simplification et mise à jour du texte par rapport à la nouvelle législation en vigueur. La CCT a une durée de 28 mois, à savoir du 1^{er} septembre 2013 au 31 décembre 2015.



b) La Convention collective pour les Employés privés des Pharmacies ouvertes au Public

Nous avons dénoncé la CCT le 30 mars 2010. Après un gel des salaires pour l'année 2010, nous avons signé un accord le 4 mai 2011, qui prévoit deux primes uniques de 150 € pour l'année 2011, une payable avec la paie du mois de mai 2011, et l'autre avec la paie du mois de décembre 2011. Par la suite, le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs a dénoncé la CCT le 29 septembre 2011.

Deux réunions ont eu lieu en 2011 et 2012, lors desquelles nous avons procédé au toilettage du texte et à la révision des références légales. Le Syndicat des Pharmaciens luxembourgeois nous a ensuite demandé du temps car ils ont dû voter un nouveau conseil d'administration et ils se trouvent en négociations avec la CNS et le Ministère de la Santé.

La reprise des négociations a eu lieu en septembre 2013, sur l'initiative de l'OGBL, après une pause de plus d'une année.

Un accord a été signé le 12 février 2014 sur un statut quo, qui couvre le temps déjà écoulé, en vue de reprendre les négociations en avril 2014. La durée de la CCT est de 28 mois, du 1^{er} janvier 2012 au 30 avril 2014.

c) La Convention collective du Centre de Transfusion sanguine

Dénonciation de la CCT par l'OGBL le 29 septembre 2011.

Lors de 4 réunions en 2011 et 2012, nous avons convenu avec la direction de changer le système de permanences en un système d'organisation du travail fonctionnant en trois tournées. Un protocole d'accord sur ce point a été signé le 15 mars 2012.

Après des négociations en 2013 qui se sont déroulées dans un climat constructif, nous avons signé le 26 juin 2013 un accord sur une nouvelle CCT. Elle prévoit notamment :

- L'introduction d'une organisation du temps de travail en continu au Laboratoire, en remplacement du système de permanences existant ;
- L'augmentation de l'allocation de fin d'année de 92,8% à 95% du traitement de base dû pour le mois de décembre de l'année en cours à partir de l'année 2013 ;
- L'octroi d'un jour de congé supplémentaire pour les salariés âgés de plus de 55 ans, à partir du 1^{er} janvier 2013 ;
- La mise en place d'une version coordonnée de la CCT qui intègre les avenants et qui met à jour le texte par rapport au statut unique et par rapport aux références légales en vigueur.

La CCT du Centre de Transfusion sanguine de la Croix-Rouge a été renouvelée pour une durée de trois ans pour la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2014.



6. Les autres activités principales 2009-2014

1. Mobilisation contre les aspects négatifs de la Réforme de la Fonction publique

Tout au long de l'année 2011, le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs s'est engagé activement contre les aspects négatifs de la Réforme de la Fonction publique. Il s'agit notamment du système d'évaluation lié à l'avancement dans les grades et échelons et de la transformation des annales en biennales. Cette mobilisation est d'autant plus importante que nous rejetons depuis des années des systèmes d'évaluation des salariés dans les secteurs FHL et SAS.

Le **20 janvier 2011**, les délégués du Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs ont participé à la grande manifestation commune des délégués du Secteur public, du SEW et du Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs à Dudelange.



Tout au long des mois de janvier 2011 à mai 2011, le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs a organisé des Assemblées plénières dans les entreprises du secteur pour informer les salariés sur les intentions du gouvernement en matière de Réforme de la Fonction publique, ainsi que des conséquences négatives de cette réforme sur leurs secteurs respectifs.

Le **24 mai 2011**, un premier piquet de protestation a été organisée à Esch-sur-Alzette, ensemble avec le Syndicat Services publics. Le personnel du CHEM et de la Clinique Ste Marie, ainsi que le personnel des services communaux de la Ville d'Esch et le personnel de la Maison Relais « Papillon » ont participé à cette première action.

Le **7 juin 2011**, un deuxième piquet de protestation a été organisé à Sanem et Soleuvre, ensemble avec le Syndicat Services publics. Le personnel de la Fondation Kannerschlass, du CIPA Soleuvre, du service technique de la commune de Sanem et de la Maison relais « Scheierhaff » ont participé à ce deuxième piquet.

Le **28 juin 2011**, un troisième piquet de protestation a eu lieu au Nord du pays. Le personnel des Ponts et Chaussées Diekirch, du CHDN Ettelbruck et de l'antenne Hëllef Doheim Wiltz a participé à cette action de mobilisation.

Le **5 juillet 2011**, le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL a organisé un quatrième piquet de protestation ensemble avec le personnel du HPPA Mamer.



2. Elections sociales intermédiaires chez « ZithaServices SA », « Appolonia SA », « Jugend an Drogenhëllef » et « Les Jardins d'Alyséa Soins et Services »

En 2011 et 2013 ont eu lieu des élections sociales intermédiaires dans plusieurs entreprises. En 2011, l'OGBL a obtenu la totalité des 10 mandats auprès de « ZithaServices SA ».

En 2013, l'OGBL a obtenu la totalité des mandats auprès de « Jugend an Drogenhëllef » (4 mandats), « Les Jardins d'Alysea Soins » (4 mandats) et « Les Jardins d'Alysea Services » (2 mandats). L'OGBL a également obtenu un mandat chez « Appolonia SA ».

Les délégués élus en 2013 vont continuer à exercer leur mandat jusqu'aux prochaines élections sociales en 2018.

3. Elaboration d'une Charte des droits des personnes en perte d'autonomie

Pendant l'année 2012, le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs a élaboré, en collaboration avec le Département des Pensionnés, une Charte des droits des personnes en perte d'autonomie. Le but est de mener ensemble une discussion sur la qualité des soins qui reviennent aux personnes en situation de dépendance. La charte devra assurer les droits et surtout la dignité des personnes en situation de dépendance et leur garantir des interventions adaptées à leurs besoins individuels grâce à une politique de personnel qualitative. Elle pourrait par exemple servir comme label de qualité pour les établissements de soins, ou faire fonction de contrat à signer entre l'utilisateur et la direction de l'établissement respectif.



4. Entrevue avec le VAAOE (Verband Angestellte Apotheker Österreich)

Le 4 décembre 2012 a eu lieu une entrevue entre Nora Back et Carole Steinbach du Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs, Olivier Moes, Président du Syndicat des Pharmaciens sans Officine, et Norbert Valecka et Madlin Zimmermann du « Verband Angestellte Apotheker Österreich » (VAAOE). L'entrevue, qui a eu lieu sur demande des collègues autrichiens, a porté sur un échange sur les conditions de salaire et de travail des pharmaciens au Luxembourg et en Autriche. Le VAAOE est également membre fondateur de l'« Association européenne des Pharmaciens employés dans des pharmacies d'officine » (EPheU). Olivier Moes a participé par la suite à la II^e Assemblée générale de l'EPheU le 4 et 5 avril 2013 à Paris.



5. Plan social Objectif plein emploi

Entre le 1^{er} février et le 15 mars 2013 le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL a dû négocier un plan social dans la société Objectif Plein Emploi. OPE s'est retrouvé dans une situation financière tellement désastreuse qu'ils ont dû procéder à des licenciements de la moitié de leur personnel, à savoir plus de 50 personnes. Nous avons essayé de négocier les meilleures conditions de départ possibles avec des indemnités extra-légales pour les personnes touchées par les licenciements, tout en sachant que les moyens financiers de la société étaient extrêmement réduits.

Malheureusement, en date du 30 avril 2013 la dissolution complète d'OPE a dû être prononcée.

6. Journée « Elections sociales » à Remich

Le 7 mars 2013 a eu lieu la journée « Elections sociales » du Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs au CEFOS à Remich. Les délégués du Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs se sont réunis pendant une journée pour un échange d'opinions sur l'organisation des élections sociales dans leurs entreprises. Les échanges entre délégations étaient très intéressants et enrichissants et la journée s'est terminée en convivialité.



7. Entrevues avec les Ministres

Au cours des années, de nombreuses entrevues avec les ministres compétents pour le secteur de santé, le secteur de soins et socio-éducatif ont eu lieu. Des échanges réguliers avec les ministres ont ainsi été organisés relatifs aux sujets de la formation des professionnels de santé et social, de la réforme auprès de la fonction publique et de tous les sujets d'actualité dans le secteur de la santé, le secteur social et éducatif. Quelques exemples :

Le **1^{er} juin 2011** a eu lieu une entrevue avec le Ministre de la Santé Mars di Bartolomeo au sujet de la loi relative à la réforme des soins de santé.

Le **7 mai 2012**, a eu lieu une réunion avec la Ministre de la Famille Marie-Josée Jacobs au sujet du nouveau paquet de lois et de règlements grand-ducaux sur les Services d'Education et d'Accueil pour enfants (SEA).



Le **7 février 2013** a eu lieu une réunion avec le ministre de la Santé M. Mars di Bartolomeo concernant les sujets d'actualité dans le secteur de la santé et des hôpitaux.



Le **15 octobre 2013** a eu lieu une entrevue d'urgence avec le ministre de la Santé M. Mars di Bartolomeo concernant l'avant-projet de règlement grand-ducal établissant le plan hospitalier national 2014.



8. Action de solidarité des salariés du CHEM avec leurs collègues d'ARCELOR MITTAL

Le **6 décembre 2011**, un jour avant la grève d'avertissement chez ARCELOR MITTAL Luxembourg, les salariés du CHEM se sont montrés solidaires avec les salariés d'ARCELOR MITTAL.

Le président du Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs Marco Goelhausen a rappelé dans son discours l'importance d'ARCELOR MITTAL pour le Luxembourg et les liens étroits qui existent entre l'ancienne ARBED et le Centre Hospitalier Emile Mayrisch.



9. Conférence nationale de la Santé organisée par l'OGBL

Le 4 octobre 2012 une conférence nationale a été organisée par l'OGBL sur les tendances actuelles dans la politique de santé et leurs conséquences sur le secteur hospitalier au Luxembourg. Les objectifs de la conférence étaient : analyser les conséquences de la loi portant réforme du système de soins de santé sur le secteur hospitalier, remettre en question les tendances actuelles de la politique de santé, maintenir l'accès équitable aux soins de santé pour tous, améliorer la qualité des prestations médicales, préserver notre système solidaire et finalement garantir aux salariés du secteur les meilleures conditions de travail et de salaire possibles.

Le président de l'OGBL, Jean-Claude Reding, pouvait saluer outre de nombreux salariés du secteur e.a. le ministre de la Santé, Mars di Bartolomeo, des représentants de l'Association des médecins et médecins-dentistes du Luxembourg, de la Fédération des hôpitaux, de la « Patientevertriebung » et de la Caisse nationale de Santé. Il a souligné l'importance de cet échange de vues avec tous les acteurs étant donné que les sujets discutés vont préparer et animer un grand débat public de même que détailler les problèmes rencontrés dans le secteur et y trouver des solutions.

Le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs a contribué activement à cette conférence en mettant en évidence plus particulièrement les problèmes des salariés qui déjà maintenant ressentent les premières retombées négatives de la politique d'austérité et de la lutte concurrentielle dans le secteur de la santé.



10. 10^e anniversaire du CFPC Dr Robert Widong

Le 7 novembre 2012, le Centre de Formation Continue Dr Robert Widong a célébré ses 10 ans. Il a été officiellement constitué le 6 novembre 2002. Les syndicats OGBL et LCGB et la Fédération des Hôpitaux (FHL) avaient décidé d'un commun accord de créer dans le cadre de la convention collective du secteur hospitalier, une association pour la formation professionnelle continue dont les principes de fonctionnement reposent sur les critères de parité entre les deux parties. A cette occasion, une séance académique a été organisée au Centre des Arts pluriels à Ettelbruck. L'événement a eu lieu en présence du Ministre de la Santé Mars di Bartolomeo.



11. Réunion de sensibilisation et de mobilisation pour les délégués du secteur socio-éducatif

Jeudi, le 20 mars 2014 a eu lieu une réunion de sensibilisation et de mobilisation des délégués et militants du secteur socio-éducatif, organisée par les syndicats Santé, Services sociaux et éducatifs et Services publics à Esch-sur-Alzette. Lors de cette réunion ont été présentées les principales revendications des deux syndicats pour ce secteur, notamment

- l'augmentation du point indiciaire de 3,7 % (2,2 % de l'accord salarial actuel et 1,5 % que les ententes patronales doivent depuis des années aux salariés du secteur),
- et la revalorisation des carrières de santé et des carrières socio-éducatives à l'échelle des diplômes actuels de ces professions.

Nous revendiquons également que le gouvernement se positionne clairement en faveur d'un secteur socio-éducatif comme secteur public et non marchand. La responsabilité et le financement du secteur doivent rester du ressort public. Les salariés du secteur ne doivent pas être exclus du discours autour de réformes qui se font dans le secteur (ex : réforme de la loi ASFT, définition d'un profil professionnel pour la profession de l'éducateur et éducateur gradué).

Les deux syndicats procéderont dans les prochains mois à une vaste mobilisation dans le secteur et ont mis en place un groupe de travail pour coordonner ces actions.



12. Journées syndicales

19 mars 2009: Journée syndicale statutaire ordinaire du Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs avec élection d'une nouvelle Direction syndicale

25 octobre 2012: Journée syndicale statutaire ordinaire du Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs



13. Autres actions

Prise de position relative aux problèmes liés à la fonction de l'auxiliaire de vie. Nous devons constater que cette nouvelle profession, pourtant beaucoup engagée dans les secteurs de la santé et le secteur social et éducatif ne bénéficie que de peu de reconnaissance de la part des gestionnaires. Ainsi les professionnels, à l'issue de la formation, en possession d'un diplôme CATP / DAP sont classés dans la carrière de l'Aide socio-familial. Nous avons rencontré à plusieurs reprises des professionnels concernées, tout autant que des étudiants en voie de formation. Nous allons continuer à mener des actions en faveur de juste classement et la reconnaissance des « auxiliaires de vie ».

Prise de position relative aux capacités d'accueil du Lycée technique pour professions éducatives et sociales. Le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs rappelle qu'il est primordial que tous les élèves désireux d'apprendre la profession de l'éducateur doivent avoir la possibilité de suivre cette formation au Luxembourg et ne soient pas contraints d'aller à l'étranger pour obtenir leur diplôme. Le syndicat suivra de près la réforme annoncée du Ministère de l'Education.

Notre Syndicat a participé à l'action globale de l'OGBL pour le **maintien de l'index au Luxembourg**. Nous avons organisé divers piquets de protestation.

Au cours de la période 2009-2013, des **formations syndicales spécifiques** ont été organisées par le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL pour les délégués du personnel.

En automne 2013, nous avons organisé des **formations spéciales pour les candidats aux élections sociales de novembre 2013**. Plus de 160 candidats se sont inscrits à ces formations, auxquelles ont également participé certains de nos délégués expérimentés afin de pouvoir donner des conseils et tuyaux aux nouveaux candidats.

Participation active du syndicat aux travaux de préparation des **projets d'avis en matière de santé et de services sociaux des chambres professionnelles**, comme par exemple les lois sur la réforme des soins de santé, les maisons relais, l'Office nationale de l'enfance, les Services d'éducation et d'accueil, etc.

Participation active du syndicat au sein du **Conseil d'Administration du Centre de Formation Professionnelle Widong**.

Depuis des années un **groupe de travail CoCoMix** sous la responsabilité de Thomas Klein et de Rainer Weinandi discute les points essentiels en relation avec les comités mixtes.

14. Participation du Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs à des actions nationales de l'OGBL

Participation et mobilisation active des délégués et militants de notre Syndicat à toutes les actions nationales et européennes menées par l'OGBL. Quelques exemples :

16 mai 2009 : 30.000 salariés se rassemblent contre la politique d'austérité



16 septembre 2010 : 5000 manifestants contre une politique familiale régressive et discriminatoire envers les frontaliers



23 septembre 2010 et 07 avril 2011 : conférence des 15 syndicats professionnels



21 juin 2011 : 20.000 syndicalistes européens se rassemblent pour manifester contre la politique d'austérité et pour une Europe sociale



16. octobre 2012 : manifestation contre la réforme des pensions



11 juin 2013 : Distribution de tracts devant le CHEM : pour une dimension sociale de l'UE et contre une politique d'austérité



9 octobre 2013 : meeting des candidats de l'OGBL aux élections sociales

